



## Délégation départementale de la Vendée

**Monsieur Jean Benoît ALBERTINI**  
**Préfet de la Vendée**  
**29 rue Delille**  
**85922 La Roche-sur-Yon Cedex**

Objet : *Gratuité de la visite médicale dans le cadre d'un renouvellement de permis pour les personnes en situation de handicap - Rappel*

Contact :  
**Julie RACAUD – CESF APF Vendée - 02 51 37 03 47**

La Roche-sur-Yon, le 25 février 2015

Monsieur le Préfet,

Le 18 décembre dernier, nous vous avons alerté sur la non application par vos services de la gratuité des visites médicales pour les personnes en situation de handicap qui doivent renouveler leur permis de conduire et qui présentent un taux d'incapacité d'au moins 50%.

Nous ne parvenons pas à joindre le service des permis de conduire ni celui des visites médicales, c'est pourquoi nous nous permettons de revenir vers vous pour vous rappeler que l'examen médical nécessaire au renouvellement du permis de conduire doit être financé par l'administration préfectorale.

En septembre 2014, l'un de nos adhérents a porté réclamation auprès de vos services, afin d'obtenir le remboursement de sa consultation médicale qui est indispensable au renouvellement du permis de conduire adapté.

A ce jour, malgré de nombreuses relances auprès des services compétents et du secrétariat du médecin agréé, celui-ci n'a reçu aucun remboursement.

Les services de l'Etat ont pour obligation d'informer les usagers de leurs droits et des démarches à effectuer. Aussi, nous vous faisons appel à vous, Monsieur le Préfet, pour veiller à l'application du cadre réglementaire.

L'APF s'implique et agit pour l'amélioration de l'accès à l'information des personnes en situation de handicap. A cet effet, nous vous proposons d'envisager une réflexion conjointe quant à l'élaboration de la communication à réaliser autour de cette mesure légale méconnue.

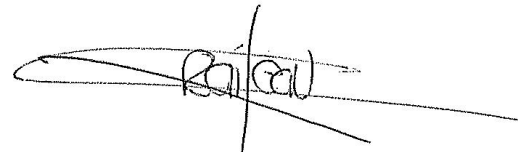
.../...

Il pourrait s'agir par exemple d'un courrier explicatif à joindre au formulaire permis de conduire – avis médical Cerfa n°14880\*01....

Nous ne doutons pas de votre volonté de faire respecter les dispositions prévues par le législateur, et nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre demande.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de notre profond respect.

Thierry CRAIPEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Craipeau', with a vertical line through the middle and a horizontal line extending to the right.

Représentant Départemental APF Vendée

Pièce-jointe : notre courrier du 18 décembre 2014